



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 8579

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la revalorisation de la fonction enseignante. Certains enseignants (agregés, certifiés, CPE, REPS) s'inquiètent vivement du fait que le nombre d'emplois de hors-classe soit calculé sur la base des effectifs des corps concernés au 31 décembre 1993 et non au 1er septembre 1994. Si cette disposition était maintenue, 4 000 d'entre eux seraient ainsi privés d'une promotion prévue par l'application des protocoles signés en 1982 et 1993. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le plan de revalorisation de la fonction enseignante a prévu la création de hors-classe pour tous les corps d'enseignants, selon une proportion en progression annuelle, pour aboutir à 15 p. 100 de la classe normale à la fin du plan. Cependant, pour des raisons de technique budgétaire, les modalités de calcul de ces promotions diffèrent selon qu'il s'agit des promotions de l'enseignement public ou de celles de l'enseignement privé. L'application mécanique des règles budgétaires conduit, dans l'enseignement privé, à ne pas compenser nombre pour nombre les « sorties » pour retraite, décès ou promotion pour le calcul des contingents de référence. Pour l'année 1994, il sera proposé au ministre du budget de contresigner un arrêté prévoyant le nombre de promotions à la hors-classe nécessaire pour maintenir le pourcentage de la classe normale fixé par le plan. Le principe de parité sera alors respecté. Le Gouvernement y est très attaché ainsi qu'à l'application de tous les accords passés entre l'État et les représentants de l'enseignement privé.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8579

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4213

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 252